Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice

Lettre d'actualité n°32 – mai 2017

N° spécial : Journées de réflexion et Assemblée générale 2017

L'édito du président

Les prisons de la République en marche ? Mais en marche vers quoi ?

Un quinquennat s'achève, un autre débute, et pas n'importe comment : la campagne présidentielle a laissé à beaucoup d'entre nous un sentiment de sidération qui devrait durer jusqu'aux résultats des législatives, au moins. Il faudrait revenir sur l'absence de débat du second tour, paralysé par la qualification de l'extrême-droite, et sur la mollesse de l'opposition à ce parti, si on compare au sursaut qu'il y avait eu en 2002. Tout ceci ne présage rien de bon pour 2022, mais revenons plutôt à nos prisons et à la maigre place qu'elles ont occupé dans les débats de la campagne.

La FARAPEJ avait interpellé l'ensemble des candidats en leur adressant un courrier-questionnaire, disponible sur le site de la Fédération avec les réponses apportées par Benoît Hamon, Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon et Philippe Poutou. Alors qu'un gouvernement, peut-être éphémère, est en formation, il nous faudra rappeler nos propositions et mettre le nouveau président de la République face aux engagements pris dans sa réponse et qui complètent son programme. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur notre site internet.

Face aux enjeux de nos prisons, il est difficile de se satisfaire des propositions actuellement dans la balance de la Justice : des affirmations claires sur les sanctions appliquées dans la communauté mais peu de déclarations sur la contrainte pénale et des reculs par rapport aux premiers éléments programmatiques d'Emmanuel Macron ; la dénonciation des courtes peines de prison mais l'annonce conjointe de la fin des aménagements de peines *ab initio* au motif qu'il faut responsabiliser les magistrats et sans évaluation de l'impact ; des annonces de constructions – la reprise du plan Urvoas de cet automne – sans annonce de politique réductionniste ; et un discours confus sur la tolérance zéro qui brouille les lignes…

Au moment où nos prisons débordent plus que jamais (70 230 personnes détenues et plus de 15 500 détenus en surnombre au 1er avril : deux records historiques) et où le rapport du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) adopté à l'été 2016 est enfin rendu public comme nous le demandions depuis six mois, il n'est plus temps d'attendre. Le CPT recommande à la France « *que des mesures soient prises pour diminuer la population carcérale notamment en engageant une réflexion vers une nouvelle politique pénale et pénitentiaire durable* ». Cette diminution de la population carcérale, c'est maintenant qu'il faut la mettre en marche, au risque de voir à nouveau nos prisons retomber dans l'oubli jusqu'au prochain record - qui ne saurait tarder -, jusqu'au prochain scandale, jusqu'au prochain rapport… ou jusqu'à une prochaine condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme pour violation de l'article 3 de la CEDH qui semble de plus en plus prévisible. Le CPT pointe en effet les mauvaises conditions de détention, notamment à Fresnes et Nîmes, qui, associées à la surpopulation et au manque d'activités, pourraient être « *considérées comme un traitement inhumain et dégradant* ».

Pour que les prisons et ceux qu'on y enferme ne sombrent pas dans le désespoir ni dans l'oubli, il nous faut continuer d'agir, chaque semaine, et jusqu'aux prochaines JNP. À ne pas oublier !

Alexis Saurin

Sommaire

L'édito du président 1

Journées de réflexion et Assemblée générale 2017 2

En finir vraiment avec la surpopulation carcérale 2

La prison, la parole et l'écrit 3

Retour sur les moments d'assemblée générale 4

Agenda de la Fédération 4

Les JNP 2017 sont en route 4

Les prochaines formations 4

Ont participé à ce numéro : *Hélène Castel, Jeanne Chabbal, Sarah Clisci, Jade Grosjean, Bernard Lecogne, Christiane Pernin et Alexis Saurin.*

Si vous souhaitez proposer un article sur une actualité de votre association, contactez nous !

Pour recevoir la lettre, merci d'envoyer un message à *lettre@farapej.fr*

En finir vraiment avec la surpopulation carcérale

Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté

La Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, a détaillé 5 actions qui lui paraissent essentielles à mettre en œuvre pour s'engager contre la surpopulation carcérale.

1) Il est nécessaire de moins incarcérer.

2) Il faut développer la contrainte pénale et envisager une politique d'aménagement de peine plus active.

3) Une réflexion doit être engagée sur les courtes peines. Elles créent une désinsertion supplémentaire car elles entraînent une perte du travail et du logement, or la prison ne doit pas être envisagée uniquement comme une mise à l'écart mais aussi comme un moyen de réinsertion. Les pouvoirs publics doivent donc avoir le courage de supprimer les courtes peines.

4) La question du sens des peines pour les personnes âgées ou celles qui ont des difficultés psychiques ou psychiatriques doit être abordée.

5) Un système de régulation carcérale est à mettre en place : *« Il faut faire sortir les détenus les plus prêts, et pas forcément les détenus les plus près de la fin de la peine ».*

Adeline Hazan a enfin insisté sur l'idée que la réussite d'une politique de lutte contre la surpopulation carcérale passera par la définition d'échéances et de seuils précis.

Retour sur les ateliers de réflexion

Limiter le recours à la prison

Partant de la conférence de consensus et de la loi du 15 août 2014, cet atelier a développé une réflexion sur une mesure phare issue de cette loi : la contrainte pénale. Que ce soit dans les tribunaux ou dans l'opinion publique, limiter le recours à l'incarcération peine à entrer dans les mentalités et cette mesure, comme les autres, restent peu appliquées.

Le groupe a apporté des pistes de réflexion qui pourraient limiter le recours à la prison. Le Garde des Sceaux devrait convaincre les juges de favoriser la contrainte pénale et les magistrats devraient pouvoir travailler avec les services sociaux et les associations comme le font les juges des enfants. Il faudrait limiter les courtes peines en décorrectionnalisant certains délits et en remplaçant les courtes peines par des peines hors les murs. Enfin, il est important de tendre vers une régulation carcérale et de promouvoir les sorties de prison progressives pour en faire la règle.

L'action de sensibilisation autour de ces questions est toujours aussi essentielle. Il est nécessaire qu'un dialogue s'institue avec les magistrats, les avocats, les politiques et il n'apparaît pas évident mais pas impossible de sensibiliser le public grâce à l'apport d'outil pédagogique.

Compte-rendu complet de l'atelier :
http://www.farapej.fr/Documents/JRAF2017/programme.html

Revoir notre conception de la vie en prison

Les conditions de vie pour les personnes détenues ne cessent de se dégrader, on observe une désorganisation grandissante de tous les secteurs. L'accès au travail est de plus en plus limité et le déséquilibre impacte également les activités. L'accès à la culture et notamment aux bibliothèques devient excessivement difficile alors que ce sont des lieux de parole essentiels. La formation du personnel pénitentiaire est une problématique récurrente bien que l'on observe des améliorations chez les nouveaux surveillants.

Les rénovations d'établissements pénitentiaires ne tiennent pas compte de l'organisation de la vie en détention. L'existence de seulement 60 places pour la messe dans une prison qui accueille 1000 personnes en est une illustration.

Il faut tendre vers une transformation de la vie en prison en se référant aux textes, notamment les règles pénitentiaires européennes. La recherche et la construction de solutions positives et innovantes devraient se faire avec les personnes qui vivent l'incarcération. L'expression collective doit ainsi être favorisée.

Comment enfin mettre en place une politique efficace contre la surpopulation carcérale impliquant l'ensemble des acteurs ? Quels portages sociopolitiques pour la réforme ?

Les intervenants ont engagé le débat sur les modalités de définition d'un objectif partagé de long terme pour guider la politique publique de prévention de la surpopulation au moyen d'une « conférence de consensus » (sur le modèle amélioré de celle sur la prévention de la récidive). Les participants ont insisté sur la nécessité d'associer à cette démarche l'ensemble des acteurs concernés par la politique pénale en amont et en aval de la prison : Éducation nationale, police, gendarmerie, magistrats, avocats, PJJ, SPIP, acteurs pénitentiaires, associations intervenant en prison et à la sortie, acteurs du secteur de l'insertion et de la réinsertion, de la santé (logement, EHPAD, etc.), mais aussi des chercheurs. Afin de populariser les débats et de favoriser la participation citoyenne, la tenue d'une « conférence de citoyens » a été suggérée en parallèle.

Les intervenants ont proposé une réflexion autour des mécanismes permettant d'atteindre progressivement une réduction du nombre de personnes détenues, sur la base d'une proposition de loi déposée en juillet 2010 à l'Assemblée nationale (empêcher la détention au-delà du nombre de places disponibles, aménagement des peines, libération conditionnelle aux 2/3 de la peine). Les participants ont insisté sur les leviers de l'amnistie et de la conversion en contraintes pénales de certaines peines de prison.

Retour sur les ateliers d'échange de pratiques

L'écrit en détention : forces et faiblesses et les moyens de l'améliorer

La numérisation de la société induit une certaine perte d'habileté manuelle à utiliser le crayon et privilégie la consommation de textes plutôt que leur création. Ces changements généraux subissent par ailleurs une influence exacerbée par les conditions de détention : promiscuité, pas d'accès aux moyens numériques, décrochage scolaire, illettrisme. Une grande proportion de détenus éprouve des difficultés avec l'écrit.

Les moyens de communication, téléphones portables pourtant interdits, nourrissent une certaine désaffection pour l'écrit. Ce dernier s'avère bien souvent de faible qualité. Pourtant on observe aussi un réel plaisir à s'exprimer par l'écriture. Dans le contexte détention, la qualité de l'écrit dépend beaucoup du moral. Améliorer l'écriture promeut aussi la lecture.

Il faut améliorer la pratique de l'écrit, par une participation active de l'administration. Il existe une opposition entre lieu de détention et expression libre, souvent lieu d'une grande souffrance, d'intérêts et de force. Il est nécessaire d'encourager d'autres pratiques festives comme le dessin, le graphisme, les bandes dessinées, la poésie comme accès à plus de rêve et de liberté d'écriture et de favoriser les expressions collectives, journal, pratique du théâtre. L'accès à internet devra aussi être poussé afin de ne pas accentuer la fracture numérique. Ces éléments devraient pouvoir être évoqués au cours du Conseil d'évaluation annuel propre à chaque établissement.

Compte-rendu complet de l'atelier :
http://www.farapej.fr/Documents/JRAF2017/programme.html

Faciliter la prise de parole dans un contexte judiciaire

Après une intervention à la maison d'arrêt de La Santé en 2013-14 et maintes discussions avec divers professionnels de la justice, l'association *La parole est à l'accusé (Lapac)* pose, plus que jamais, la question de la fonction du langage au sein des audiences pénales.

C'est à travers l'usage de la parole que la personne poursuivie peut retrouver sa place en tant que sujet. Il est donc essentiel, en amont des procès, de continuer à faciliter la prise de conscience des contraintes et des a priori qui pèsent sur les échanges dans la sphère pénale.

Que ce soit sous la forme d'ateliers de préparation aux audiences pour les prévenus (afin qu'ils puissent explorer diverses modalités de présence à l'autre, d'écoute, de prise de parole) ou d'espaces de partage de savoirs entre magistrats, avocats, chercheurs et/ou membres d'associations, il est fondamental que la parole pénale et ses enjeux continuent à nous mettre au travail. L'organisation d'un colloque en octobre sera la prochaine étape.

Compte-rendu complet de l'atelier :
http://www.farapej.fr/Documents/JRAF2017/programme.html

Dialoguer en prison

Le point de départ de l'atelier était la difficulté à dialoguer en prison : on y entend bien souvent ordres, menaces, insultes ou pleurs plutôt que de vrais échanges apaisés.

Les participants ont d'abord réfléchi à ce qui favorisait le dialogue : rôle crucial des surveillants (les choses se passent mieux lorsque les surveillants sont bien formés et affectés à des missions spécifiques comme l'accueil des familles, le centre scolaire, etc.), importance de l'architecture des prisons et particulièrement des espaces collectifs et, enfin, importance des associations pour créer des espaces de dialogue apaisé, etc.

Les participants ont regretté la récurrente dévalorisation de la parole : quand les familles se sentent « traitées comme des délinquants », que la parole du détenu est perçue comme systématiquement manipulatrice et le bénévole comme naïf.

Enfin, la question du dialogue entre associations a émergé : bien qu'essentiel, il n'est pas toujours facile à initier, par exemple au sein de GLCP.

La prison, la parole et l'écrit

Karim Mokhtari, vice-président de Carceropolis, directeur de l'association 100Murs, ancien détenu

Karim Mokhtari a témoigné de la transformation de son rapport à la lecture et l'écriture au cours de sa période d'incarcération.

Cette évolution a débuté avec le code pénal, le premier livre qu'il a lu pour anticiper l'issue de son jugement. Ensuite, *« c'est avec des mots qu'il a été sanctionné »*. En tenant un journal intime, il pouvait retranscrire tout ce qu'il observait, apprenait et pensait. Cet exutoire a fini par devenir dangereux à cause de toutes les informations qu'il contenait et il a préféré le détruire. Sa correspondance avec une bénévole du Courrier de Bovet lui a fait découvrir la force de l'écrit mais il évoque aussi la sensation de recevoir un courrier déjà ouvert et sûrement déjà lu. Son témoignage illustre le peu de confidentialité qui règne en détention.

Pour lui, la prison est un lieu de souffrance où il y a peu de relations humaines et une forme d'autocensure, d'effacement de l'identité. Alors qu'elles ont beaucoup à exprimer, les personnes détenues gardent tant de choses pour elles. De plus, tout se passe par l'écrit, ce qui est souvent difficile pour ceux qui n'ont pas un niveau suffisant. Une sorte de frustration s'instaure : *« Quand on n'a pas les mots, on a les crocs »*.

Pour favoriser l'expression, il considère qu'il faudrait instaurer des groupes de parole et redonner du sens à la peine en permettant réellement aux personnes incarcérées de lire, écrire, se former ou accéder à une remise à niveau.

En savoir plus sur l'association 100Murs :
http://www.100murs.org/

Retour sur les moments d'Assemblée générale

L'AG s'est tenue les 10 et 11 mars 2017. Elle donne traditionnellement lieu à des moments de vote formels de la part des membres de la FARAPEJ, représentés par le collège des associations, et par le collège des adhérents individuels. Le rapport moral, qui passe en revue les temps forts de la vie et des actions de la Fédération au cours de l'année 2016, ainsi que le rapport financier 2016, gage de la bonne tenue des comptes pour nos financeurs, ont été adoptés à l'unanimité.

La cotisation 2018 a également été votée :

- elle reste inchangée pour les adhérents associatifs : 100 €, avec la possibilité de verser une cotisation de soutien supérieure.
- elle est augmentée pour les adhérents individuels : 15 € (au lieu de 10 €) dans le cadre général, 10 € (au lieu de 5 €) lorsque l'adhérent est membre d'une association adhérente de la FARAPEJ, et 5 € pour les demandeurs d'emploi et les étudiants.

En ce qui concerne la composition du Conseil d'administration, la FARAPEJ accueille un nouvel administrateur, Pierre Pélissier, élu à l'unanimité, pour un mandat de 3 ans. Ont été réélus, à l'unanimité, les administrateurs suivants, également pour un mandat de 3 ans : Irène Carbonnier, Monique Carriat, Christiane Pernin, Fabienne Moulon et Alexis Saurin.

Agenda de la Fédération

Les JNP 2017 sont en route : thème, dates…

Comme chaque année, toutes les associations du milieu prison-justice sont invitées à organiser des évènements partout en France à l'occasion des Journées Nationales Prison. Elles se dérouleront du 20 au 26 novembre 2017, autour du thème : *Prison : Les oubliés de la société*.

Le Groupe national de concertation prison, auquel participe la FARAPEJ, propose de structurer les échanges et les actions autour du thème de l'oubli de la prison et de ceux qui s'y trouvent.
La société toute entière veut oublier la prison : ses murs et ses bâtiments, mais également les personnes qui y travaillent et celles qui y vivent. Ces dernières restent les oubliées d'une société qui ne veut plus les voir, quels que soit l'âge, la situation pénale ou la durée de la peine. Cet oubli pourrait être évité en ouvrant les prisons à la société civile, en développant la justice restaurative, ou les peines en milieu ouvert qui permettent aux personnes de se réinsérer au sein de la société.

Les associations pourront s'inspirer de ce thème pour organiser des évènements et sensibiliser le grand public en partageant leur expérience du terrain.

En savoir plus sur le thème : http://farapej.blogspot.fr/2017/05/jnp-2017-prison-les-oublies-de-la.html

Les prochaines formations

Le parcours de la personne détenue : de la sortie à la réinsertion - *23 mai, Paris*
(complète)

Écouter, comprendre, répondre *– 23 mai, Villeurbanne*
(réservée à l'association REP Saint-Etienne)

L'écoute dans la relation d'aide - *27 juin, Paris*

Le parcours de la personne détenue - *29 juin, Maubeuge*
(réservée à l'association RPSA)

En savoir sur plus sur les formations et s'inscrire : http://formation.farapej.fr/

Bulletin d'adhésion et de don

Adhésion

S'il s'agit d'une nouvelle demande d'adhésion, vous serez contacté par la FARAPEJ afin de préciser ce que la Fédération peut vous proposer et mieux cerner vos attentes. Le Bureau statue ensuite sur les demandes individuelles et le Conseil d'administration statue sur les demandes émanant d'associations.

☐ Adhésion individuelle *(ou renouvellement)*

- ☐ cotisation 2017 : 10€
- ☐ cotisation 2017 pour les membres d'une association adhérente à la FARAPEJ : 5€

NOM et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Le cas échéant, association et fonction : _____

☐ Adhésion association *(ou renouvellement)*

- ☐ cotisation 2017 : 100€
- ☐ cotisation 2017 de soutien : 150€
- ☐ autre :
- ☐ demande d'exonération

Association : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

En cas de nouvelle demande d'adhésion, merci d'indiquer les coordonnées de la personne responsable que nous pouvons contacter - NOM, prénom et fonction : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Don

Les dons à la FARAPEJ ouvrent droit à une réduction fiscale. 66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable : un don de 100€ vous coûtera 34€ après déduction fiscale.

☐ Je fais un don de _____€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ

NOM et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Le cas échéant, association et fonction : _____

Vous pouvez aussi faire un don en ligne à partir de notre site internet

---

☐ Je souhaite recevoir la ***lettre d'actualité de la FARAPEJ***

Bulletin à remplir puis à envoyer, accompagné de votre règlement *(à l'ordre de la FARAPEJ)*

FARAPEJ – 22 rue Neuve des Boulets – 75011 Paris

Bulletin d'abonnement à la revue *Prison Justice*

Prison Justice *est la revue de la FARAPEJ ; elle paraît une fois par an.*

Chaque numéro est composé de deux parties. La première porte sur la réflexion théorique, qui tente de penser la prison et la justice en s'interrogeant sur leur fonctionnement, leurs évolutions et les discours qui les construisent. La seconde partie est consacrée à la réflexion sur l'action, c'est-à-dire aux pratiques des associations sur le terrain.

☐ Je m'abonne à la revue

- ☐ 2 numéros (2 ans) : 10€
- ☐ 4 numéros (4 ans) : 20€

☐ Je commande des numéros de la revue : 5€/numéro

- ☐ n°108 – mars 2016
  Réflexion : *Quel métier que le vôtre* - Action : *Associations, qu'en est-il de vos projets ?*
- ☐ n°spécial – février 2015
  Actes du colloque *Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale. Du détenu malade au malade détenu ?*
- ☐ n°107 – janvier 2014
  Réflexion : *Que penser en prison ?* - Action : *L'expression en prison, un enjeu collectif*
- ☐ n°spécial – novembre 2012
  Actes du colloque des 20 ans de la FARAPEJ *La peine dans et hors les murs : l'enfermement en expansion ?*
- ☐ n°106 – octobre 2011
  Réflexion *: Quelle est la tâche la plus urgente ?* - Action : *Entrées en relation*
- ☐ n°105 – décembre 2010
  La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ?
- ☐ n°104 – janvier 2010
  Que signifie punir quelqu'un en le privant de sa liberté ?
- ☐ n°103 – mai 2009
  Quel nouveau paradigme pour la justice
- ☐ n°102 – juin 2008
  La prison : un temps pour se réinventer

NOM et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Le cas échéant, association et fonction : _____

Bulletin à remplir puis à envoyer, accompagné de votre règlement *(à l'ordre de la FARAPEJ)* **:**
FARAPEJ – 22 rue Neuve des Boulets – 75011 Paris